

RCS : ANNECY  
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00534  
Numéro SIREN : 849 577 655  
Nom ou dénomination : 3DM

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2023 sous le numéro de dépôt A2023/005921

**3DM**

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros  
Siège social : 36 Rue Vaugelas - 74000 ANNECY  
849 577 655 R.C.S. ANNECY

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 09 JUIN 2023**

**FEUILLE DE PRESENCE**

| N° | Associés                                                                                                                                                 | Pleine<br>Propriété | Usufruit | Nue<br>Propriété | Voix  | Nom du mandataire éventuel -<br>Signature                                            |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------|------------------|-------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | <b>M. DUFOUR Dominique</b><br>7, allée des Marronniers<br>38113 VEUREY VOROIZE                                                                           | 400                 |          |                  | 400   |   |
| 2  | <b>Mme DUFOUR Marie</b><br>7, allée des Marronniers<br>38113 VEUREY VOROIZE                                                                              | 400                 |          |                  | 400   |   |
| 3  | <b>SARL DOMINIQUE DUFOUR</b><br>7, allée des Marronniers<br>Le Petit Châtelard<br>38113 VEUREY VOROIZE<br><i>Représentée par M. Dominique<br/>DUFOUR</i> | 1200                |          |                  | 1200  |  |
|    | <b>Totaux</b>                                                                                                                                            | 2 000               |          |                  | 2 000 |                                                                                      |

Nombre d'associés : 3

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés ..... pouvoirs, arrêtée à 03 associés présents ou représentés possédant ensemble 2 000 actions.

Le président,



Le secrétaire,



**3DM**

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros  
Siège social : 36, rue Vaugelas – 74000 ANNECY  
849 577 655 R.C.S. ANNECY

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE  
DU 09 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le neuf juin,  
A 16 h 00,  
A l'issue de la cession d'actions intervenue ce jour,

Les associés de la société **3DM** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 36, rue Vaugelas -74000 ANNECY, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dominique DUFOUR, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Marie DUFOUR est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 000 actions sur les 2 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'acte de cession d'actions
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Ratification de cessions d'actions,
- Modification de l'article 15 des statuts suite à la cession d'actions intervenue en date du 09 juin 2023,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

710

23

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la cession de MILLE DEUX CENTS (1 200) actions appartenant à la SAS S.A.P.A.P. à la SARL DOMINIQUE DUFOUR, décide de ratifier ladite cession d'actions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

### **DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 15 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

#### **« ARTICLE 15 - MODIFICATIONS DANS LE CONTROLE D'UN ASSOCIE »**

*Dans l'hypothèse uniquement où Monsieur Dominique DUFOUR, ne détiendrait plus la majorité du capital social de la SARL DOMINIQUE DUFOUR, associée personne morale de la Société, la clause ci-après visée s'appliquera, à savoir :*

*L'associée personne morale doit notifier à la Société toutes informations sur le montant de son capital social, sa répartition ainsi que l'identité de ses associés. Lorsqu'un ou plusieurs de ces associés sont eux-mêmes des personnes morales, la notification doit contenir la répartition du capital de ces personnes morales et l'indication de la ou des personnes ayant le contrôle ultime de la société associée. En cas de modification au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce du contrôle d'une société associée, celle-ci doit en informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président dans un délai de quinze jours de sa prise d'effet à l'égard des tiers.*

*Dans le mois suivant la notification de la modification, le Président peut consulter la collectivité des associés sur l'exclusion éventuelle de la société dont le contrôle a été modifié, la procédure d'exclusion et ses effets étant décrits dans l'article suivant.*

*Si la Société n'engage pas la procédure d'exclusion dans le délai ci-dessus, si l'exclusion n'est pas prononcée ou si la décision d'exclusion est annulée pour cause de non-régularisation de la cession des actions de l'associé concerné, elle sera réputée avoir agréé le changement de contrôle.*

*Les dispositions du présent article s'appliquent dans les mêmes conditions à l'associé qui a acquis cette qualité à la suite d'une opération de fusion, de scission ou de dissolution.*

*La présente clause ne peut être annulée ou modifiée qu'à l'unanimité des associés. »*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

### **TROISIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Michel DEMARTA de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

#### **Monsieur Dominique DUFOUR**

Demeurant 7, allée des Marronniers – 38113 VEUREY-VOROIZE

Né le 08 octobre 1957 à LYON (69)

De nationalité française

Monsieur Dominique DUFOUR accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Dominique DUFOUR de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, sans limitation de durée :

**Madame Marie DUFOUR née BOULANGER**  
Demeurant 7, allée des Marronniers – 38113 VEUREY-VOROIZE  
Née le 12 avril 1967 à NEUILLY SUR SEINE (92)  
De nationalité française

Madame Marie DUFOUR accepte les fonctions de Directrice Générale et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président,  
Dominique DUFOUR

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le secrétaire,  
Marie DUFOUR

A handwritten signature in black ink, featuring a large, bold 'M' followed by a horizontal line.